

Dimanche 8 mars : Journée internationale pour les droits des femmes. Une phrase de Zeruya Shalev dans son livre « Douleur » "Il arrive que les gens changent. Surtout les mères."

La mairie vous informe

Coronavirus : interdiction des rassemblements dans le Morbihan

Suivant l'arrêté en date du 1er mars de Monsieur le Préfet du Morbihan, les rassemblements collectifs, de quelle que nature que ce soit, sont interdits dans le département du Morbihan à compter du dimanche 1er mars 2020 jusqu'au samedi 14 mars 2020.

N'attendez pas le dernier moment pour faire établir une procuration !

Si vous savez déjà que vous ne serez pas présent dans votre commune d'inscription les dimanches 15 et 22 mars prochains ou que vous ne pourrez pas vous déplacer, vous pouvez d'ores et déjà faire établir une procuration.

Quelques rappels :

→ Les procurations sont à établir le plus tôt possible, et peuvent l'être à tout moment de l'année.

→ La démarche est à effectuer auprès du tribunal d'instance, du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail.

→ Le mandataire (celui à qui on donne procuration) doit être inscrit dans la même commune que le mandant (celui qui donne procuration) mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

→ Possibilité d'établir une procuration pour une période déterminée (durée maximale d'un an).

Elections municipales 2020 : rappel des modalités de vote

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter.

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où l'on se rend. En plus de votre carte d'électeur, il faudra impérativement apporter avec vous une pièce d'identité si vous voulez voter le 15 mars prochain.

Dans les communes de 1 000 habitants ou plus, il est nécessaire de présenter une pièce d'identité. Sans ce document, le bulletin de vote ne pourra pas être accepté par le président du bureau de vote.

De fait, la liste des pièces d'identité a été élargie afin de faciliter l'exercice du droit de vote. Il existe désormais de nombreuses pièces admises au titre du contrôle d'identité, comme la carte vitale avec photo ou une carte SNCF famille nombreuse.

Ces pièces sont : Carte nationale d'identité - Passeport - Permis de conduire - Carte vitale avec photo - Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF - Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État - Livret de circulation, délivré par le préfet - Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore - Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires - Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo - Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo - Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

→ Le vote se fait en faveur d'une liste complète, pas de rature, ni de nom barré, ni de modification dans l'ordre des candidats, pas de panachage. Si cela est fait, le bulletin sera considéré comme nul. Tout signe distinctif sur le bulletin provoque sa nullité.

La navette !

Mise en place d'une navette gratuite, passage aux horaires suivants :

- 10h à la chapelle de St Nicolas des Eaux
- 10h05 devant l'office de tourisme à St Nicolas des Eaux
- 10h15 à l'angle de la rue du Père Turnier à Saint Hilaire
- 10h30 sur le parking de l'ancienne école de Talvern Nénéze.
- 14h à la chapelle de Castennec
- 14h05 à Coët Menan
- 14h10 au Resto, devant l'ancien bar
- 14h15 à Kersulan

Inscriptions en Mairie jusqu'au samedi 14 mars à 12h

Tél : 02.97.51.80.28 ou au 02.97.39.55.76 jusqu'au vendredi 13 mars à 12h.

Petite phrase à méditer de Stefan Edberg (tennisman suédois)

"Quand l'homme n'aura plus de place pour la nature, peut-être que la nature n'aura plus de place pour l'homme."

Le clin d'œil de la semaine

"Il y a des sortes d'amitiés que l'absence et le temps ne finissent jamais" De Madame de Sévigné.

INFORMATIONS

Mairie de Pluméliau-Bieuzy 4 place du Général de Gaulle 56930 PLUMÉLIAU-BIEUZY

→ Lundi : 14h - 17h
Mardi au jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
→ Vendredi : 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h
Tél : 02.97.51.80.28
accueil@plumeliau-bieuzy.bzh
www.plumeliau-bieuzy.bzh

Commune déléguée de Bieuzy

21 rue Bonne Fontaine - Bieuzy
Du lundi au vendredi : 9h - 12h
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h
Tél : 02.97.39.55.76
accueil.bieuzy@plumeliau-bieuzy.bzh
www.plumeliau-bieuzy.bzh

Agence postale communale

Rue Théodore Botrel Pluméliau-Bieuzy
Tél : 02.97.28.32.96
**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h30
Le samedi de 9h30 à 12h**
Départ du courrier tous les jours à 15h et le samedi à 11h.

Point relais poste
chez les Chti's Bretons

Déchèterie de Centre Morbihan Communauté Kerledorz

Lundi : 8h30-12h30 / 14h - 18h
Mardi : Fermée
Mercredi : 8h30-12h30 / 14h - 18h
Jeudi : 8h30-12h30 / 14h - 18h
Vendredi : 8h30-12h30 / 14h - 18h
Samedi : 8h30-12h30 / 14h - 18h
Tél : 02.97.51.98.35

Déchèterie - Melrand

Lundi : 14h - 18h
Mercredi : 14h - 18h
Samedi : 8h30 - 12h30 et 14h - 18h
Tél : 02.97.28.80.84

Médiathèque de Pluméliau-Bieuzy

19 rue des Combats de Kervernen
Lundi : 14h - 16h
Mercredi : 10h - 18h
Vendredi : 10h - 12h / 16h - 18h
Samedi : 9h30 - 12h30
Tél : 02 97 07 82 20
mediatheque@plumeliau-bieuzy.bzh

Bibliothèque annexe de Bieuzy

21 rue Bonne Fontaine
Mercredi : 10h - 12h30 / 14h - 15h
Samedi : 10h - 12h / 14h - 17h
Tél : 02 97 39 54 96
bieuzy.bibliotheque@plumeliau-bieuzy.bzh

Urgence Médicale

Pompiers : 18 / **Samu 56** : 15
Numéro européen : 112
Médecin de garde : 02.97.68.42.42
Service pharmaceutique : 3237
(pour connaître la pharmacie de garde)

Les dates à retenir

Dimanche 15 mars et dimanche 22 mars : élections municipales.

Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h.

Du 20 au 30 mars 2020 : Le Blavet au naturel

Prenez connaissance du programme des animations prévues sur le territoire de Centre Morbihan Communauté sur le site

www.centremorbihancommunaute.bzh ou sur les flyers à votre disposition en mairie.

Broyage de vos déchets verts : Vendredi 27 mars à la déchèterie de Kerledorz de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, venez avec vos tailles et repartez avec votre broyat, c'est gratuit.

Plus de renseignements au 02.97.60.43.42 ou prevention@cmc.bzh

Samedi 21 mars à partir de 18h au presbytère de Pluméliau, soirée du CCFD-Terre Solidaire.

Riz au lait à déguster sur place ou à emporter et crêpes sucrées à emporter. Le bénéficiaire sert à financer les projets que le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement réalise en lien avec ses partenaires dans des pays en développement.

Le CCFD-TS continue également sa collecte de papiers (revues, pubs, journaux ...) chez Mme Damienne Raoul au 9 rue de la Ferrière à Pluméliau.

Merci de déposer vos papiers ficelés dans le conteneur derrière la maison ou le premier samedi du mois en présence des bénévoles.

Samedi 28 mars à partir de 19h à l'Espace Drosera, soirée raclette organisée par l'APEL Saint-Méliau

Sur place ou à emporter

Tarifs : Adulte 12 € - Enfant : 6 €

Réservations 02 97 51 82 22 ou saintmeliau@laposte.net

Petites annonces

Vide maison et grange le samedi 7 mars (de 9h à 18h) **et le dimanche 8 mars** (de 9h à 13h) à Talhouet Avalec en Pluméliau : meuble, vaisselle, linge, vêtements, bibelots, outils de jardin, tronçonneuse, débroussailluse, merlins ...

A vendre tondeuse de marque **honda** Easystart GCV 160, très peu servi, prix à débattre. Contacter le 06.30.95.18.92.

Le CS Pluméliau a annulé son **loto** qui devait avoir lieu dimanche 8 mars à l'Espace Drosera suite à l'arrêté préfectoral. La date de report vous sera communiquée ultérieurement.

Menu restaurants scolaires

du lundi 09 au vendredi 13 mars 2020

Lundi : Macédoine mayonnaise, omelette, ratatouille, fromages variés, fruits

Mardi : Salade strasbourgeoise de pommes de terre, bourguignon, rösti de chou-fleur, fromage blanc bio

Mercredi : Maïs et cervelas, poisson, fondue de poireaux, fromages variés, gâteau moelleux

Jeudi : Salade d'endives, noix, pommes et haricots rouges, pizza végétarienne, salade, fruits

Vendredi : Avocat et saumon fumé, poisson à la meunière, pâtes aux épinards, fromages variés, poires au caramel
L'origine des viandes est affichée à l'entrée du restaurant scolaire.



Foot

Les matchs du dimanche 8 mars seront joués sans public donc à huis clos (dernières directives au 4 mars 2020)

Les équipes du CSP

Au stade de la Villeneuve, rue de la Paix à Pluméliau

→ En championnat de division 4, l'équipe D se déplace à Bréhan contre l'Espérance (D) à 13h30,

→ En championnat de division 3, l'équipe C joue contre le F.C. Quistinic (A) à 13h30,

→ En championnat de division 2, l'équipe B reçoit Guénin Sports (B) à 13h30,

→ En championnat de régional 3, l'équipe A accueille la G.S.E. de Kerfour (A) à 15h30.

L'équipe de l'ACS Bieuzy

L'ACS se déplace à Kerfour, match à 13h30.



Vie paroissiale

Le diocèse de Vannes a pris des dispositions face au coronavirus, dont l'annulation des messes, **et la célébration des obsèques uniquement en présence du cercle des plus proches.**

Pas de messe jusqu'au 14 mars.

Samedi 18 avril journée de pèlerinage de la paroisse au Mont Saint Michel, bulletin d'inscription à votre disposition au presbytère de Pluméliau.

Informations commerciales

Au Domaine Des Camélias

Vous recherchez une salle pour organiser une réunion, un atelier, une formation ... pour une douzaine de personnes dans un cadre pittoresque sur Pluméliau, louez la salle de notre gîte et ce toute l'année.

www.audomainedescamelias.com

Pour plus de renseignements, tel. 02.97.51.86.66

La cave « aux Vins des Dames »

Anne-Marie et Valérie vous proposent : **un déstockage :** Remise de 30 % en caisse sur une sélection de vins (Costière de Nîmes en rouge et blanc, Sancerre rouge et blanc, Reuilly, Chinon) jusqu'à épuisement des stocks. N'hésitez pas ! ...

Jeudi 12 mars à 19h : soirée dégustation Rhum Plantation.

Venez vous inscrire à la cave, le nombre de place étant limité, les premiers arrivés seront les premiers servis.

Petit rappel :

La cave est ouverte du mardi au samedi de 10h à 20h sans interruption et le dimanche de 10h à 13h.

Téléphone 02.56.22.92.74

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Bar O Repair

Karine et Stéphane vous proposent tous les vendredis et les samedis soir (hors soirée à thème) des pizzas, hamburgers et kebab sur place ou à emporter.

Vendredi 27 et samedi 28 mars : dîner spectacle « chippendales » à partir de 20h (42€ par personne, boisson non comprise) réservation au 02.97.08.66.37 Bar O Repair 6 Promenade des Estivants à Saint Nicolas des Eaux.



CORONAVIRUS COVID-19

MESURES À OBSERVER DANS LE MORBIHAN

Actualisation du 3 mars 2020



INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS PUBLICS DANS LE MORBIHAN
Il s'agit de tous les rassemblements publics sans jauges dans la mesure où ils ont lieu dans un espace resserré où les personnes sont ensemble pendant un temps significatif

CES MESURES FONT APPEL AU BON SENS ET À LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE



QUELS LIEUX SONT CONCERNÉS ?

Tous les lieux sont concernés, en milieu fermé comme en plein air, dans la mesure où le rassemblement génère une proximité du public pendant un temps significatif, cette proximité étant susceptible de favoriser la diffusion du virus.

Fermeture : cinémas, théâtres
Marchés et piscines interdits uniquement dans les clusters*.



Dans les clusters*, tous les entraînements et matchs sont interdits.

Hors clusters*, la pratique sportive à titre commercial ou associatif et les compétitions sportives sont autorisées sans public qu'elles soient en enceinte fermée ou en plein air.



LES RÉUNIONS POLITIQUES, NOTAMMENT DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES, SONT-ELLES AUTORISÉES ?

Non, les réunions politiques publiques sont interdites.
Le préfet autorise les réunions des conseils municipaux (et communautaires) à huis-clos, selon les dispositions de l'art. 2121B du CGCT. Le public ne peut pas se rassembler dans une autre salle en marge du conseil municipal.



L'ACTIVITÉ NORMALE DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC EST-ELLE CONCERNÉE ?

Il faut distinguer :
- les lieux dans lesquels les contacts sont limités (ex. clients dans les magasins) sont autorisés
- les lieux dans lesquels l'activité implique une promiscuité prolongée du public favorisant la transmission du virus (cinémas, discothèques, théâtres, concerts, etc.) qui sont interdits

Les bars et les restaurants pourront rester ouverts pour autant que leur configuration offre aux clients un espacement limitant le risque de transmission du virus.



RÉUNIONS DE TRAVAIL

Les réunions de travail restent possibles en présentiel. Cependant il est conseillé quand cela est possible de promouvoir les formes de travail dématérialisé (télétravail, audio-conférence, visio-conférence) ou de différer les rencontres.



RASSEMBLEMENTS CULTUELS

Les rassemblements dans les lieux de culte sont interdits. Les mariages et enterrements peuvent être célébrés à la condition de réduire le public présent au strict minimum.



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PÉRI-SCOLAIRES SONT-ILS CONCERNÉS PAR L'INTERDICTION DE RASSEMBLEMENT ?

Les établissements scolaires et périscolaires du département restent ouverts, à l'exception de ceux des communes des clusters*.



L'ACTIVITÉ NORMALE DES ENTREPRISES EST-ELLE CONCERNÉE ?

L'activité au sein des entreprises doit se poursuivre. Les événements de type séminaire qui rassemblent un public nombreux dans un lieu confiné doivent être évités.

Les entreprises de formation peuvent poursuivre leur activité. Il appartient à leurs responsables d'apprécier si ces formations peuvent être organisées en non présentiel ou différées.

Une information plus complète est disponible sur www.morbihan.gouv.fr



LE TRANSPORT PUBLIC EST-IL INTERDIT ?

Le transport public est toujours possible.

www.gouvernement.fr/info-coronavirus
Un numéro vert : ouvert 24/7 : 0 800 130 000

Il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage

- Se laver les mains régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Porter un masque quand on est malade
- En cas de symptômes, contacter le 15

*Cluster : Regroupement d'au moins 2 cas en même temps au même endroit